BAREME DES HONORAIRES

TRANSACTION (Honoraires à la charge de l'acquéreur)

-	De 0 € à 30 000 €	Forfait de 3000 € TTC
-	De 30 001 € à 50 000 €	9.00 % TTC*
-	De 50 001 € à 130 000 €	7.00 % TTC*
-	De 130 001 € à 170 000 €	6.00 % TTC*
-	De 170 001 € à 210 000 €	5.50 % TTC*
-	De 210 001 € à 270 000 €	5.00 % TTC*
-	De 270 001 € à 500 000 €	4.50 % TTC*
-	Plus de 500 001 €	4.00 % TTC*

* Taux de TVA en vigueur

Avis de valeur verbal : offert

Rapport d'estimation : (nécessaire pour donation, déclaration ISF, déclaration de succession, liquidation de communauté, garantie hypothécaire ou dossier de contentieux ou judiciaire, renégociation emprunt bancaire) : forfait de 150 € TTC

LOCATION A L'ANNÉE

MANDAT GESTION « REFERENCE » 7,20% TTC •

Un interlocuteur unique

Relation exclusive avec les locataires

Encaissement des loyers et charges

Suivi des réglementations en vigueur

Révision annuelle du loyer

Régularisation annuelle des charges locatives et taxes d'ordures ménagères

Restitution du dépôt de garantie suite à l'état des lieux de sortie

Paiement des charges de copropriété au syndic

Virements des loyers mensuellement

Edition de votre compte rendu de gérance

MANDAT GESTION « PRIVILEGE » 9,70% TTC•

MANDAT GESTION « SERENITE» 11.70% TTC•

- + Garantie loyers impayés sans limitation de durée Plafonnée à 90 000 €
- + Garantie des réparations locatives jusqu'à 10 000 €
 - + Prise en charge des contentieux

+ Garantie vacance locative (3 mois de loyers couverts hors charges) Jusqu'à 100% après franchise deux mois.

• Frais administratifs par lot principal en sus de 12 € TTC* mensuel

(Aide à la rédaction de la déclaration des revenus fonciers, suivi travaux, frais de contentieux loyers impayés GLI, estimation pour ISF...)

Vacation prestations exceptionnelles :

- 84 euros TTC pour suivi de sinistre
- 84 euros TTC pour représentation aux assemblées générales des copropriétaires

MANDAT DE LOCATION

Communication (sites internet, panneau, vitrine)

Mise en œuvre de vos diagnostics

Visites et compte rendu

Constitution du dossier (locataire – cautionnaire)

Etude de solvabilité

Etat de lieux d'entrée et de sortie (relevé de compteurs)

<u>Charge propriétaire</u>: 8% TTC* du loyer annuel hors charges Honoraires d'état des lieux inclus

Charge locataire: 8% TTC* du loyer annuel hors charges Honoraires d'état des lieux inclus

Ce barème est plafonné par la loi Alur du 24 mars 2014 et suivant le décret n° 2014-890 du 1er aout 2014

à 11 € le m² (dont 3 € d'honoraires d'état des lieux) loué pour le locataire en zone non tendue soit St Brévin, Corsept, Pornic ...

Et 13 € le m² (dont 3 € d'honoraires d'état des lieux) loué en zone tendue soit Nantes, St Nazaire – Pornichet

Baux commerciaux 13% TTC du loyer net annuel

